



Aux termes de l'article L. 716-1 du code général de la fonction publique, les collectivités territoriales de plus de 40 000 habitants doivent publier chaque année la somme des dix plus hautes rémunérations les plus élevées des agents (hors élus) relevant de leur périmètre, en précisant le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées.

Somme des 10 plus hautes rémunérations au sein de la Ville de Le Teil :

Siren	Dénomination de l'employeur	Année	Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes en euros	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois	Commentaires
21070319500011	Mairie de LE TEIL	2024	481 455,88	5	5	120	